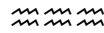


PROCÈS-VERBAL

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **9 novembre 2016**
à 19 h 30

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

Martine ALAFACI, 1^{er} Adjointe au Maire, Denis KUSTER, 2^{ème} Adjoint au Maire, Patrick HAMELIN, 3^{ème} Adjoint au Maire, Hélène ZOUINKA, 4^{ème} Adjointe au Maire, Léonard GUTLEBEN, 5^{ème} Adjoint au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Marc NOEHRINGER, Éliane HERZOG, Michèle SCHNEIDER, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Christian BEYER, Henri VORBURGER, Bernard EICHHOLTZER, Rozenn RAMETTE, Véronique WETTLY-BANNWARTH et Jean-Luc FREUDENREICH.

Étaient absentes excusées :

Mme Marie-Pascale STOESSLE, qui a donné procuration à Mme Eliane HERZOG
Mme Régine SORG, qui a donné procuration à M. Patrick HAMELIN

M. Léonard GUTLEBEN, jusqu'à son arrivée en séance à 20h15 (point 4), a donné procuration à M. Claude CENTLIVRE.

Secrétaire de séance :

M. Thierry REYMANN, secrétaire général

Après avoir salué cordialement tous les présents et le public, et avant d'engager l'examen de l'ordre du jour de la séance, M. le Maire présente à l'assemblée Mme Charlotte DE JONG, nouvelle correspondante locale des Dernières Nouvelles d'Alsace, et lui souhaite une cordiale bienvenue.

POINT 1 : Procès-verbal des séances des 17 et 25 octobre 2016

Les procès-verbaux des deux séances des 17 et 25 octobre 2016 sont approuvées à l'unanimité, sans observations.

POINT 2 : Adoption d'une motion de défense du bureau de poste d'EGUISHEIM

Le Conseil municipal,

Vu ses délibérations antérieures quant au devenir du bureau de poste d'Eguisheim, notamment celle en date du 8 juin 2016 ;

Considérant la nouvelle et récente réduction d'horaires constatée au bureau de poste local, s'apparentant à une stratégie délibérée de baisse de la qualité de service, faisant craindre une accentuation prévisible des difficultés du bureau liée à une insatisfaction proportionnelle des usagers ;

Considérant les informations obtenues et les données collectées lors de la forte mobilisation d'usagers, notamment professionnels, du bureau de poste d'EGUISHEIM, courant 2015, mettant en évidence un trafic courrier et de colisage très conséquent, ainsi que des attentes fortes quant au maintien d'un service postal de qualité ;

Considérant l'opacité de la communication de la direction départementale de la Poste, les attentes du Conseil municipal en termes de connaissance du chiffre d'affaires réel du bureau local et de son évolution récente n'ayant jamais été satisfaites ;

Considérant l'activité économique de la cité, sans commune mesure avec celle de villages des environs qui ont vu peu à peu, au fil des années, leurs bureaux de poste transformés en agences postales ou en relais-poste, dont la gamme de services proposés est bien moins large ;

Considérant par ailleurs l'activité induite par la présence même du bureau, ses usagers étant autant de consommateurs et d'usagers de commerces et services voisins ;

Considérant que l'éventualité d'une suppression du bureau de poste de plein exercice conduirait à l'absence de tout bureau de cette nature sur un vaste secteur géographique compris entre WINTZENHEIM et ROUFFACH ;

Considérant les nuisances et inconvénients majeurs qui résulteraient d'une hypothétique suppression du bureau de poste, en termes de trafic routier et de pollution, inhérents aux multiples camionnettes de livraison et d'enlèvement qui auraient à combler le trafic de colis qui ne pourrait plus être assuré par la Poste, ces inconvénients étant peu compatibles avec les impératifs d'une cité touristique à caractère médiéval et les attentes en termes de tranquillité et de sécurité de sa population ;

Après délibération,

À l'unanimité,

⇒ DÉPLORE la récente réduction d'horaires du bureau de poste d'EGUISHEIM, adoptée sans concertation ni même information de la commune, poursuivant et amplifiant une évolution en ce sens initiée de longue date, à l'origine sans nul doute de l'érosion de la fréquentation mise en avant par la Poste pour envisager une adaptation de sa présence dans la commune ;

⇒ S'OPPOSE à toute nouvelle réduction des horaires du bureau de poste et DEMANDE au contraire le retour aux horaires en vigueur jusqu'à l'été 2016, à savoir :

Lu : 8h30-11h30

Ma : 8h30-11h30 et 14h00-16h30

Me : 8h30-11h30 et 14h00-16h30

Je : 8h30-11h30 et 14h00-16h30

Ve : 8h30-11h30

Sa : 8h30-11h30

⇒ EXPRIME son attachement et FAIT PART de sa détermination sans faille dans la défense de la qualité du service postal dans la commune qui ne peut, à ses yeux, résider qu'en un maintien du bureau de poste de plein exercice, ouvert à des horaires étendus et appropriés ;

⇒ SOUTIENDRA toute initiative en ce sens des usagers du bureau ;

⇒ EXPRIME en conséquence un refus ferme de toute éventualité de transformation du bureau de poste tant en agence postale communale qu'en relais-poste ;

⇒ DEMANDE la réintégration, au sein des données statistiques se rattachant en propre au bureau d'EGUISHEIM, du chiffre d'affaires lié aux opérations de colisage, d'envois en nombre, voire d'auto-impression de timbres, secteurs en plein développement contribuant d'ores et déjà largement à l'activité du bureau, au motif que seule une telle réintégration ferait apparaître son activité réelle, à même de justifier sans difficultés le maintien du bureau de plein exercice ;

⇒ APPELLE les communes voisines, dont les habitants et les entreprises sont également nombreux à fréquenter le bureau d'EGUISHEIM, à soutenir la présente motion, par délibération de leurs conseils municipaux ;

⇒ DECIDE de transmettre la présente motion, outre aux responsables locaux et départementaux de la Poste, aux autorités et parlementaires locaux suivants : M. le député Jean-Louis CHRIST, Mmes et MM. les Sénateurs du Haut-Rhin, M. Jean-Marie BELLARD, Président de la Commission départementale de présence postale territoriale.

POINT 3 : Projet d'adhésion à l'ADAUHR

Rapport de M. le Maire.

1. Exposé préalable

L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR), créée en 1984, est une régie personnalisée départementale depuis 2006, qui exerce son activité dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la construction, du patrimoine et de l'information géographique.

L'évolution réglementaire, liée à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe et à la transposition en droit français des directives européennes relatives à la commande publique, impose une modification de la nature juridique et des statuts de l'ADAUHR pour pérenniser son activité.

Les missions d'assistance et de conseil, apportées gratuitement par l'ADAUHR (car prises en charge par le Département) aux collectivités locales qui le souhaitent, reposaient sur la mise en œuvre de la clause de compétence générale du Département, abrogée par la loi NOTRe.

La suppression de la clause de compétence générale du Département, combinée à la nécessité de permettre à l'ADAUHR d'effectuer pour le compte du Département, mais également des communes et EPCI qui le souhaiteraient, des prestations dites « in house » (ou quasi-régie) au sens de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, c'est-à-dire des prestations de service sans mise en concurrence ni publicité préalable, ont conduit le Département à opter pour la transformation de sa régie personnalisée en une agence technique départementale, qui prendra la forme d'un établissement public.

Ces agences techniques départementales sont prévues par l'article L. 5511-1 du CGCT.

La transformation de l'ADAUHR en agence technique départementale, laquelle a été décidée sur son principe le 1^{er} juillet dernier par le Conseil départemental du Haut-Rhin, permettra à cette structure de pérenniser ses missions en conformité avec le nouveau cadre réglementaire.

Notre collectivité, sur la base de la présentation réalisée lors des rencontres avec les territoires organisées par le Conseil départemental en juillet 2016, et du courrier d'information qui a suivi, a d'ores et déjà fait part de son intérêt pour être partie prenante à cette évolution et ainsi adhérer à la future agence technique départementale.

Les statuts, dont une copie du projet est annexée au présent rapport, entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017, sous réserve du caractère exécutoire des délibérations concordantes des membres créant l'agence.

Nous serons associés à plusieurs partenaires publics, dont le Département, au sein de cette structure.

La liste des membres fondateurs sera arrêtée lors de l'assemblée générale constitutive du nouvel établissement public. D'ores et déjà, de très nombreuses communes et EPCI, près de 200, ont fait part de leur accord de principe pour une adhésion à cette agence.

Par délibération du 7 octobre dernier, le Département du Haut-Rhin a, notamment :

- approuvé le projet de statuts de la nouvelle agence technique départementale dénommée « Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR », et décidé en conséquence de l'adhésion du Département à cette nouvelle agence à compter de son entrée en vigueur, prévue au 1er janvier 2017 ;
- décidé que ce nouvel établissement public se substituerait, par transfert, dans l'ensemble des droits et obligations précédemment souscrites par la régie personnalisée ADAUHR créée en 2005 par le Département du Haut-Rhin ;
- désigné les 12 conseillers départementaux amenés, aux côtés du Président du Conseil départemental du Haut-Rhin, à représenter le Département au conseil d'administration de l'ADAUHR, agence technique départementale.

2. Le rôle majeur de l'agence technique départementale dans le conseil et l'assistance aux collectivités rurales

La nouvelle agence aura pour rôle d'assurer, dans les domaines définis par ses statuts, une mission d'assistance et de conseil au profit des communes et EPCI ruraux, cette ruralité étant définie quant à elle en référence à l'article R 3232-1 du CGCT.

Ce faisant, l'ADAUHR assurera une mission d'intérêt général, véritable service public au profit des territoires ruraux.

Très concrètement, cette mission d'assistance et de conseil portera sur les analyses préalables relatives à un projet (opportunité et faisabilité du projet en amont des études opérationnelles) ou prendra la forme de conseils aux communes et EPCI ruraux dans l'exercice et la gestion de leurs compétences qui relèvent des domaines d'activité actuels de l'ADAUHR (et notamment l'assistance en matière d'application du droit des sols).

Cette mission, véritable service public apporté aux communes et EPCI ruraux qui ne disposent pas de moyens suffisants, sera intégralement prise en charge par le Département au titre de sa compétence en matière de solidarité territoriale et sera précisée dans le cadre d'une convention spécifique.

3. Présentation synthétique des statuts : missions, gouvernance, fonctionnement

Les projets de statuts qui vous sont soumis pour approbation précisent notamment :

- a) L'objet de l'agence (art 3) : il est précisé les domaines d'activité de l'agence ainsi que la nature des missions et prestations effectuées à savoir :
 - *un socle de services communs rendus à tous les membres* au titre de la mutualisation de moyens et de compétences, lequel pourra prendre la forme d'une veille juridique, de sessions d'informations, de formations ou de diffusion d'informations et d'analyses,

- *les missions de conseil et d'assistance effectuées au profit des communes et EPCI ruraux et prises en charge par le Département du Haut-Rhin au titre de la solidarité territoriale,*
- *les prestations effectuées dans un cadre « in house » pour répondre aux besoins de ses membres, qui seront rendues à la demande de chacun, moyennant le paiement d'un prix,*
- *les prestations effectuées au profit de tiers dans le champ concurrentiel et à titre onéreux (en réponse à une consultation), dans une limite inférieure à 20% de son chiffre d'affaires annuel (conformément à l'ordonnance précitée du 23 juillet 2015).*

Les statuts précisent par ailleurs que l'ADAUHR exerce ses missions à titre onéreux dans ses différents domaines « opérationnels » (patrimoine bâti, aménagement et construction) jusqu'à la conduite d'opérations (cette dernière composante étant exclue), sauf dans l'urbanisme règlementaire où l'ADAUHR exerce clairement le rôle de bureau d'études.

En tout état de cause, il est prévu que l'ADAUHR n'exercera aucune mission de maîtrise d'œuvre au sens de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

- b) La qualité des membres (art.4 et 5) : peuvent être membres de l'agence, aux côtés du Département, les communes et EPCI haut-rhinois.
- c) Le montant de la contribution due par chaque membre : il sera fixé par le conseil d'administration de l'agence.
- d) La composition et le fonctionnement des instances de gouvernance, précisant notamment le rôle et le fonctionnement de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Sur ce point, la représentation des membres au conseil d'administration se fera en 5 collèges totalisant 23 sièges (art.11) :

- Un collège de représentants du Département (13 représentants), comprenant le Président du Conseil départemental ou son représentant et 12 autres élus,
- Un collège de représentants des communes rurales (5 membres)
- Un collège de représentants des communes urbaines (2 membres)
- Un collège de représentants des EPCI ruraux (1 membres)
- Un collège de représentants des EPCI urbains (2 membres).

Les statuts précisent également que le Président du Département ou son représentant est Président de droit du conseil d'administration de l'agence.

*

* *

Au vu de ce qui précède et de la volonté du Conseil municipal d'EGUISHEIM de s'inscrire dans ce projet et l'évolution de l'ADAUHR, je vous propose :

- De prendre acte de la décision prise par le Département du Haut-Rhin de dissoudre l'ADAUHR en tant que régie personnalisée du Département à compter du 31 décembre 2016 à minuit ;
- De prendre acte du fait que le bilan d'entrée de l'agence technique départementale sera constitué de l'ensemble des éléments de l'actif et du passif figurant au compte de gestion de l'ADAUHR arrêté au 31 décembre 2016 ;
- d'approuver le projet de statuts de la nouvelle agence technique départementale dénommée « Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR », annexés à la présente délibération, et de décider en conséquence de l'adhésion de notre commune, à cette nouvelle agence à compter de son entrée en vigueur, prévue au 1er janvier 2017 ;
- de désigner comme représentant de notre commune à l'Assemblée générale de l'ADAUHR, agence technique départementale, Monsieur Denis KUSTER ;
- d'autoriser le Maire ainsi que tout autre conseiller municipal qu'il désignerait, à mener l'ensemble des échanges en vue de formaliser la future adhésion.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

* * *

4. Délibération

Les conseillers municipaux,

Vu le rapport du Maire,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 17,

Vu l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2015/197 et n°2016/201 et n°2016/204 du conseil d'administration de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (régie personnalisée),

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie en date du 10 juin 2016,

Vu les délibérations de la Commission permanente du Conseil Départemental du Haut-Rhin en date des 1^{er} juillet et 7 octobre 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal d'EGUISHEIM, à l'unanimité,

- ⇒ PREND ACTE de la décision prise par le Département du Haut-Rhin de dissoudre l'ADAUHR en tant que régie personnalisée du Département à compter du 31 décembre 2016 à minuit ;
- ⇒ PREND ACTE du fait que le bilan d'entrée de l'agence technique départementale sera constitué de l'ensemble des éléments de l'actif et du passif figurant au compte de gestion de l'ADAUHR arrêté au 31 décembre 2016 ;
- ⇒ APPROUVE le projet de statuts de la nouvelle agence technique départementale dénommée « Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR », annexés à la présente délibération, et de décider en conséquence de l'adhésion de notre commune à cette nouvelle agence à compter de son entrée en vigueur, prévue au 1er janvier 2017 ;
- ⇒ DÉSIGNE comme représentant de notre commune à l'Assemblée générale de l'ADAUHR, agence technique départementale, Monsieur Denis KUSTER ;
- ⇒ AUTORISE le Maire ainsi que tout autre conseiller municipal qu'il désignerait, à mener l'ensemble des échanges en vue de formaliser la future adhésion.

M. Léonard GUTLEBEN arrive en séance (20h15).

POINT 4 : Location de terrains communaux

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de définir les modalités de reconduction ou de réattribution de plusieurs conventions de location se rapportant aux jardins de la Poste, arrivant à échéance au 10 novembre 2016 ;

Après délibération,

- ⇒ DÉCIDE d'attribuer ainsi qu'il suit, pour une durée de neuf ans à compter du 11 novembre 2016, soit jusqu'au 10 novembre 2025, hors statut du fermage, les terrains suivants :

Titulaire	Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie	Prix à l'are	Prix total
MOUTENET Jean-Claude	s. 4 p. 31	Village (Poste)	13,93 a	6,00 €	83,58 €
M. Thomas LABRUNIE / Mme Marie-Josée VILLAVERDE (locataires sortants)	s. 4 p. 31	Village (Poste)	2,08 a	6,00 €	12,48 €
BARROS Joaquim (locataire sortant)	s. 4 p. 31	Village (Poste)	9,32 a	6,00 €	55,92 €

- ⇒ AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des contrats à intervenir, ainsi que toute autre pièce en rapport à cette affaire ;

⇒ PREND ACTE :

- de la suggestion de M. Christian BEYER, en marge de ce point de l'ordre du jour, appelant à relancer les démarches en vue de la poursuite des acquisitions foncières nécessaires à l'aboutissement d'un projet d'aménagement de parking, rue des Fleurs ;
- de quelques éléments d'information apportés par M. le Maire quant à des démarches engagées dans l'éventualité de la vente du bâtiment de la poste et/ou de ses annexes, ce dossier n'ayant connu dernièrement aucune avancée notable.

POINT 5 : Fonds de concours C.C. PAROVIC

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16 V ;

Vu le budget primitif 2016, et l'opération de rénovation du chemin rural Hertackerweg réalisée en courant d'année ;

Vu l'accord trouvé avec la communauté de communes Pays de ROUFFACH, vignobles et châteaux (PAROVIC), prévoyant le versement par cette dernière à la commune d'un fonds de concours, au titre de l'opération susvisée ;

Après délibération,

À l'unanimité,

- ⇒ APPROUVE le versement par la communauté de communes PAROVIC à la commune d'EGUISHEIM d'un fonds de concours d'un montant de 700,00 €, au titre de la rénovation du chemin rural Hertackerweg ;
- ⇒ AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce en rapport à ce dossier.

POINT 6 : Compte-rendu des travaux de commissions et des délégués au sein de structures intercommunales

Commission Patrimoine communal, autorisations d'urbanisme et voirie urbaine

Son président, M. Denis KUSTER, tient l'assemblée informée des finitions en cours, s'agissant du chantier de réaménagement de l'office de tourisme.

Le ré-eménagement dans les lieux est bien intervenu le jeudi 3 novembre dernier. Il confirme la mise en œuvre, comme déjà annoncé précédemment, d'un sol plastique à l'étage, destiné au stockage et à l'archivage.

L'ascenseur doit pour sa part être mis en route le 10 novembre, à la faveur du branchement électrique définitif du bâtiment.

Ces locaux sont désormais très esthétiques, modernes et chaleureux, comme l'indique M. le Maire, qui souligne également la très forte augmentation de surface par rapport à la situation antérieure.

M. Xavier VONTHRON, membre du service technique communal, présent parmi le public, apporte quelques précisions par rapport aux aménagements paysagers prévus dans l'emprise de l'opération, à base essentiellement de graminées et de vivaces, ce qu'approuve M. Christian BEYER, de tels massifs nécessitant moins d'entretien.

Sur la partie du jardin du presbytère non affectée par le chantier, une réflexion est par ailleurs en cours au niveau de la Pastorale du Tourisme.

Enfin, M. le Maire et Mme Martine ALAFACI, présidente de l'office de tourisme, rappellent aux élus les différentes dispositions prévues pour l'inauguration du 19 novembre prochain.

Commission Environnement et développement durable, fleurissement et espaces verts

M. Léonard GUTLEBEN fait un point d'étape concernant le projet d'aménagement du Parc du Millénaire, présenté en détail lors d'une séance précédente.

Des arbres seront ainsi plantés le 10 novembre, par les élèves du lycée agricole de WINTZENHEIM, dans le cadre du partenariat qui l'unit à la commune pour ce projet.

À ce propos, des contacts ont également été établis avec M. Maurice KLINGNER, moniteur et président d'une association arboricole d'une commune voisine. Il est disposé à accompagner les démarches envisagées pour faire vivre ce mini-verger, qui pourra en outre servir pour son association, à des fins pédagogiques, mais également pour la sensibilisation des enfants des écoles.

Mme Véronique WETTLY-BANNWARTH suggère de s'inscrire dans la démarche globale des « incroyables comestibles », et de rendre la cueillette libre, pour tous.

M. Léonard GUTLEBEN communique également, par ailleurs, à l'assemblée diverses informations concernant l'activité du service technique communal, qu'il supervise.

À ce sujet, M. Jean-Luc FREUDENREICH invite à mener une réflexion sur le fleurissement des fontaines des places St Léon et Mgr Stumpf. Les variétés de fleurs mises en place cette année conduisent semble-t-il à ce que ces fontaines soient régulièrement bouchées. M. GUTLEBEN fait observer que certains de ces bouchages lui paraissent pouvoir être intentionnels.

M. GUTLEBEN clôt son intervention en annonçant la tenue de la prochaine réunion de la commission, mercredi le 16 novembre prochain.

Commission Culture

Mme H  l  ne ZOUINKA, sa pr  sidente, rend compte du bon d  roulement du concert organis   le 5 novembre dernier, au profit de l'association SEPIA, avec une fr  quentation satisfaisante, qui a conduit les groupes    rester longtemps sur sc  ne. La soir  e, tr  s r  ussie,   tait ainsi plac  e sous le signe de la solidarit   et de la convivialit  .

Elle annonce par ailleurs la reprise, le 24 novembre prochain, des cycles de conf  rences de l'Universit   populaire du vignoble, au Ch  teau d'Eguisheim.

Enfin, Mme ZOUINKA rappelle que le nouveau spectacle de la Com  die de l'Est, dans le cadre de son op  ration de "la Com  die vagabonde", sera donn      l'Espace culturel les Marronniers, le 2 d  cembre prochain    20h00.

Commission For  t – Chasse

M. Marc NOEHRINGER annonce au Conseil avoir assist      une r  cente r  union rassemblant les Groupements d'Int  r  t Cyn  g  tique du secteur Plaine, au cours de laquelle a   t   pr  sent   un projet d'envergure de r  introduction du faisan dans tout le secteur.

Les premiers lâchers sont envisag  s pour juillet 2017. Au final, 1 200 faisans doivent ainsi   tre relach  s dans le milieu naturel, ce qui repr  sentera    terme environ 15 oiseaux pour 100 ha, soit,    titre d'illustration, environ 60 animaux sur l'  tendue du lot de chasse n   3 d'EGUISHEIM.

Parall  lement, les chasseurs s'engagent    commencer    r  duire les pr  dateurs que sont surtout les renards et les corbeaux, et    ne pas chasser le faisan durant 3 ans pour maximiser les chances d'une implantation durable, avant que des quotas stricts ne soient mis en place par la suite.

Le projet de replantation de haies et d'arbustes, pr  s de la station d'  puration intercommunale, prend en revanche un peu de retard, et ne devrait pas encore pouvoir se faire cette ann  e.

Dans le m  me ordre d'id  es, M. NOEHRINGER signale aussi qu'un agriculteur d'un village voisin a broy   des haies et des ronciers sur une distance de 220 m et une largeur de 5 m, sur le ban communal d'EGUISHEIM, au motif qu'elles g  naient l'exploitation de ses terres agricoles. Un beau couvert pour la faune est ainsi    nouveau perdu. L'on peut    pr  sent craindre un labour de ces espaces.

M. le Maire exprime sa vive irritation face    de tels comportements, et annonce entreprendre des fermes d  marches pour en sanctionner le ou les auteurs, et parvenir    une remise en   tat, en s'appuyant sur le concours attendu des Brigades vertes notamment.

Commission Action sociale

Mme Martine ALAFACI, sa présidente, informe l'assemblée des très bons résultats (près de 11 000 €) de la campagne 2016 de collecte de fonds au profit de la Ligue contre le Cancer, ainsi que le lui a signalé dernièrement Mme Jeannine KELLER, l'une des responsables de l'équipe de quêtes et quêteuses.

Une petite cérémonie se tiendra le 8 décembre prochain en mairie, à 20h00, pour les remercier de leurs efforts et de leur disponibilité.

Mme ALAFACI informe également l'assemblée des modalités adoptées pour la collecte 2016 de la banque alimentaire, qui se tiendra tout au long de la semaine du 21 au 25 novembre, aux heures d'ouverture de la mairie, complétée d'une permanence le samedi matin de 10h00 à 12h00.

POINT 7-1 : Décision modificative n° 3 – budget général 2016

Le Conseil municipal,

Après délibération,

⇒ APPROUVE la décision modificative n° 3 au budget général 2016, ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement

Article	Chapitre	Désignation	Montant	Motif
61551	011	Matériel roulant	+ 5 000,00 €	Dépenses supérieures aux prévisions initiales
6156	011	Maintenance	+ 6 500,00 €	Dépenses supérieures aux prévisions initiales
617	011	Etudes et recherches	+5 800,00 €	Etude Vialis – extension de l'étude à toutes les phases, compte tenu de l'obtention de la subvention de 80 %
6574	Ligne	Subvention pour rénovation de maisons anciennes	+ 2 500,00 €	Davantage de demandes que prévu
657351	Ligne	Subventions de fonctionnement versées – groupement à fiscalité propre de rattachement	700,00 €	Participation à verser à la CC PAROVIC – thermographie aérienne
023	023	Virement à la section d'investissement	- 3 500,00 €	Equilibre entre sections
TOTAL			+ 17 000,00 €	

Recettes de fonctionnement

Article	Chapitre	Désignation	Montant	Motif
74718	74	Participations – Etat	+ 7 400,00 €	Subvention Etat 80% - étude éclairage public Vialis
7381	73	Taxes additionnelles aux droits de mutation	+ 3 500,00 €	Surcroît de recettes par rapport aux prévisions
74832	74	Attribution du Fonds départemental de taxe professionnelle	+ 6 100,00 €	Surcroît de recettes par rapport aux prévisions
TOTAL			+17 000,00 €	

Dépenses d'investissement

Article	Chapitre	Désignation	Montant	Motif
204131	204	Subvention d'équipement – Département – piste cyclable	-3 500,00 €	Dépenses nettement moindres que prévu dans la convention initiale
2128	21	Autres agencements et aménagements de terrains – Parcours sportif Millénaire	+5 200,00 €	Changement d'imputation à la demande de la Trésorerie
2188	21	Autres immobilisations corporelles – Parcours sportif Millénaire	-5 200,00 €	Changement d'imputation à la demande de la Trésorerie
21578	21	Autre matériel et outillage de voirie - Guirlandes de Noël	+ 10 200,00 €	Changement d'imputation avec le c/ 2188
2188	21	Autres immobilisations corporelles - Guirlandes de Noël	-10 200,00 €	Changement d'imputation avec le c/ 21578
21578	21	Autre matériel et outillage de voirie – horodateur CB Mairie	+ 8 000,00 €	Acquisition horodateur non prévue au BP2016
2315	23	Installations, matériel et outillage technique – honoraires maîtrise d'œuvre parking mairie	-8 000,00 €	Financement de l'horodateur - la totalité des crédits prévus pour la MOe du parking ne sera pas utilisée dès cette année
21534	21	Réseaux d'électrification	+ 5 700,00 €	Demande du Trésorier de faire apparaître dans la comptabilité communale la participation d'ErDF – extension réseau électrique rue des Trois Châteaux
TOTAL			+2 200,00 €	

Recettes d'investissement

Article	Chapitre	Désignation	Montant	Motif
021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 3 500,00 €	Equilibre entre sections
1328	13	Autres subventions d'investissement reçues	+ 5 700,00 €	Demande du Trésorier de faire apparaître dans la comptabilité communale la participation d'ErDF – extension réseau électrique rue des Trois Châteaux
TOTAL			+ 2 200,00 €	

Communications diverses

- M. Bernard EICHHOLTZER invite M. le Maire à rendre compte des conclusions de sa récente rencontre avec les conseillers départementaux Lucien MULLER et Monique MARTIN, notamment s'agissant du mur anti-bruit le long de la RD 83, et signale qu'un riverain a mesuré dernièrement un bruit de 85 dB au droit de sa propriété, légitimant davantage encore leurs attentes en la matière.

M. le Maire répond et communique la teneur de cette rencontre du 18 octobre, dont il ressort clairement que la perspective de réalisation d'un tel dispositif de protection contre le bruit à l'initiative du Département, est hautement improbable, aucune obligation de la sorte ne s'imposant à lui, en vertu d'analyses de bruit déjà réalisées. Il est relevé également l'aspect esthétique habituellement peu heureux de ce type d'équipement, ce à quoi M. EICHHOLTZER, qui s'étonne par ailleurs de la position des élus départementaux, répond que des solutions en matériaux transparents ou translucides existent.

La question de l'antériorité des constructions par rapport à l'aménagement de la RD 83 est également débattue.

Puis, M. le Maire aborde les autres sujets évoqués avec M. MULLER et Mme MARTIN, en l'occurrence la desserte de la future zone artisanale, envisagée en front Est de l'agglomération ; le contournement Sud inscrit au PLU, dont la réalisation est plus hypothétique que jamais ; le parking de covoiturage à hauteur de l'ancien hôtel Bellevue ; les panneaux touristiques souhaités sur la RD83, sujet sur lequel aucune avancée ne semble possible.

- Mme Rozenn RAMETTE communique à l'assemblée des informations concernant les deux familles de migrants irakiens accueillies à EGUISHHEIM. Les enfants en âge de l'être sont scolarisés. Les adultes touchent à présent le RSA, le statut de réfugié leur ayant été octroyé. Tous bénéficient aussi de formations, notamment en français. L'une des personnes accueillies est sérieusement malade, une autre est âgée.

Elle indique que l'initiative de cet accueil donne des idées à d'autres communes, dont certaines se renseignent quant aux dispositions prises à EGUISHHEIM.

M. Henri VORBURGER souligne la forte volonté des personnes accueillies de s'intégrer à la communauté villageoise. Ils aideront ainsi, par exemple, au montage des cabanes pour le marché de Noël.

- Dans le dossier de la desserte en fibre optique, M. Patrick HAMELIN confirme à l'assemblée la poursuite des relevés de terrain par les entreprises mandatées par Fibr'Alsace. Il se félicite des plus de 400 réponses d'habitants, à ce stade, sur environ 900 foyers, envisageant un raccordement au réseau de fibre optique, et réitère son appel à tous les propriétaires de consentir au raccordement de leurs biens, dans leur propre intérêt.
- M. le Maire rappelle aux présidents de commission la nécessité de veiller à la rédaction et à la transmission dans les délais impartis des articles destinés à être publiés dans le prochain bulletin municipal. M. HAMELIN, pour sa part, les invite également à préparer d'ores et déjà les projets d'investissement 2017.
- Mme Martine ALAFACI rappelle la tenue, en ce moment, de diverses séances d'ateliers de bricolage, avec des bénévoles, pour la réalisation de divers objets destinés à renouveler les décorations dans le village.
- M. Christian BEYER signale des difficultés, rue de Hinterzarten, liées aux voitures des usagers du complexe sportif la Tuilerie, fréquemment garées le long de cette voie, malgré l'existence du parking arrière de l'établissement tout proche. Dans la perspective de l'extension de la zone artisanale de ce secteur, il relève que le gabarit de cette rue sera dans tous les cas insuffisant, et nécessitera de toute évidence d'être élargie.
- M. le Maire communique à l'assemblée des nouvelles quant à l'état d'avancement des démarches engagées au niveau intercommunal quant à la fusion des offices de tourisme du territoire au sein d'une nouvelle entité à créer, dont le caractère effectif au 1^{er} janvier est acquis, même si la dissolution des deux anciennes structures ne sera officielle qu'un peu plus tard dans l'année. Deux collèges de représentants permettront la meilleure représentation, tant des élus que des socio-professionnels.

Enfin, M. Léonard GUTLEBEN présente à l'assemblée M. Alban ROBERT, nouveau responsable du service technique communal, qui a pris ses fonctions le 3 novembre dernier, et lui souhaite la bienvenue au sein de l'effectif communal, au nom des élus.

Il indique qu'à la faveur de cette arrivée, le bureau du service a été rafraîchi, et les vestiaires déplacés dans l'atelier.

Sur le plan de l'organisation du service, celle-ci a également un peu évolué ces dernières semaines. Ainsi, un horaire d'hiver a été institué, pour des raisons de sécurité, le travail en extérieur tôt le matin, en cette saison, représentant un réel danger.

Les modalités de la pause matinale ont également été revues, elles sont dorénavant prises sur les chantiers, évitant ainsi des allées-venues vers l'atelier.

Suite à cette intervention introductive, M. Alban ROBERT se présente. Originaire de TOURS, où il a passé sa jeunesse, il s'est orienté dans la mécanique aéronautique, au sein de l'armée de l'air, durant 5 ans. À la faveur d'une reconversion professionnelle, il vient

de passer 10 ans en tant qu'économiste de la construction au sein d'une entreprise générale de bâtiment de COLMAR, poste dont il présente les principaux contours, ainsi que les principales compétences qu'il lui a permis d'acquérir ou de développer.

À l'interrogation de Mme RAMETTE, M. GUTLEBEN précise ses principales attributions, en tant que chef de service : lui reviendront ainsi l'organisation du travail, la planification, la gestion des moyens, le suivi des ressources matérielles et des engins, la surveillance des bâtiments, des réseaux, de la voirie, la gestion des urgences, les demandes de devis...

Dans un deuxième temps, dès le début 2017 toutefois, son domaine d'intervention sera également élargi au suivi et à l'organisation du travail des agents de service et d'entretien.

M. GUTLEBEN formule le vœu de pouvoir mettre en place assez rapidement, avec une équipe ainsi renforcée, un véritable dispositif d'astreinte au sein du service technique.

Manifestations et événements publics annoncés :

- M. le Maire rappelle aux élus le programme de la commémoration du 11 novembre ;
- Mme RAMETTE annonce la tenue d'un concert, le 26 novembre prochain, en l'église paroissiale Sts- Pierre-et-Paul, à 20h00, au profit de l'association Ensemble ;
- Expositions de Noël, à l'église et au Château : du 25 novembre au 23 décembre ;
- Passage de St-Nicolas, Place de l'Eglise, en présence d'une délégation de HINTERZARTEN : 09 décembre 2016 à 18h00 ;
- Fête des Lumières - Ste Lucie : 16 décembre 2016, Place du Château - 18h00 ;
- Repas annuel des Aînés : 15 janvier 2017 ;
- Cérémonie des Vœux : 20 janvier 2017 à 18h00 ;
- Repas annuel du Conseil municipal : 11 février 2017.

Fin de la séance : 21h40